

Scénarios de performance

Montant investi : 10 000 €

Scénarios		1 an	5 ans	10 ans Période de détention recommandée
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 182 € -18,18 %	7 240 € -6,26 %	6 584 € -4,09 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 898 € -11,02 %	9 815 € -0,37 %	11 460 € 1,37 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 373 € -6,27 %	11 028 € 1,98 %	13 514 € 3,06 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	9 875 € -1,25 %	12 394 € 4,39 %	15 940 € 4,77 %

Le rendement moyen est estimé sur la base des valeurs de marché net vendeur et des distributions mensuelles nettes sur la période concernée.

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur une période de détention recommandée de 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous ayez investi 10 000 euros. Ces scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter, vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Ils sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Il n'est pas facile de sortir de ce produit, par conséquent, il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous en sortez avant 10 ans.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si AESTIAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

AESTIAM est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter les règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SCPI sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SCPI et par conséquent, le défaut d'AESTIAM n'aura pas d'impact sur les actifs de la SCPI.

La garde et la conservation des actifs de la SCPI sont assurées par le dépositaire de votre SCPI. L'investissement dans une SCPI n'est pas garanti, ni couvert par un système national de compensation.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction de rendement (RIY) qui figure dans le tableau « coûts au fil du temps » ci-dessous montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires, dont le détail figure au tableau « composition des coûts ».

Les montants indiqués dans le tableau « coûts au fil du temps » sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Montant investi : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans Recommandé
Coûts totaux	1 180 €	2 063 €	3 625 €
Incidence sur le rendement (%) RIY (réduction du rendement) par an	11,80 %	3,56 %	2,48 %

Ce tableau prend en compte tous les coûts et est à lire avec le scénario de performance qui montre bien les rendements coûts déduits.

Ce calcul est fondé sur le scénario intermédiaire, sur la période de détention recommandée de dix (10) ans. Ainsi, si vous sortez après dix (10) ans, vous devriez percevoir 13 514 euros net de coûts, capital inclus; les coûts sur la même période s'élevant à 3 625 euros.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée (10 ans);
- La signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée : 1,09 %	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie : 0,00 %	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille : 0,28 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des actifs sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents : 1,09 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre investissement.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats : 0,00%	L'incidence des commissions liées aux résultats. Nous ne prenons pas cette commission sur votre investissement.
	Commissions d'intéressement : 0,00%	L'incidence des commissions d'intéressement. Nous ne prenons pas cette commission sur votre investissement.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de dix (10) ans.

Ce produit est destiné à un investissement sur le long terme. Vous devriez être prêt à rester investi pendant au moins 10 ans, durée recommandée de détention de parts à compter de la date de souscription afin d'amortir les frais inhérents à la SCPI. Vous pouvez céder vos parts de façon anticipée :

- en demandant le remboursement des parts de la SCPI que vous aviez souscrites (retrait) à la société de gestion AESTIAM (procédure décrite au B du chapitre II de la note d'information). **Nous attirons votre attention sur le fait que la sortie n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat.**
- sans intervention de la société de gestion AESTIAM dans le cadre d'une transaction de gré à gré (procédure décrite au C du chapitre II de la note d'information).

La SCPI ne garantit pas le rachat ou la revente des parts, vous êtes donc soumis au risque de liquidité détaillé ci-avant. Le retrait et la cession des parts sont soumis à la fiscalité en vigueur au moment de l'opération.

Comment puis-je introduire une réclamation ?

Toute réclamation sur le produit (parts de la SCPI), ou sur Aestiam Pierre Rendement ou sur la société de gestion, ou sur la personne qui vous fournit des conseils sur le produit ou qui vous le vend, peut être adressée au siège social d'AESTIAM, à l'attention du département des réclamations : 9 rue de Téhéran – 75 008 Paris.

- Tél. : +33 1 78 95 72 00
- E-Mail : scpi@aestiam.com
- Site internet : www.aestiam.com

Pour plus de détail sur la procédure de réclamation, suivre le lien suivant :

<https://www.aestiam.com/medias/documents/259/politique-de-gestion-des-reclamations-2022.pdf>

AESTIAM s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception.

Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations, nous tenons également (sur simple demande et gratuitement) à disposition de l'investisseur les statuts, la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, le reporting (bulletin trimestriel d'information et rapport annuel du dernier exercice) que vous pouvez également consulter sur notre site internet www.aestiam.com. Vous devez impérativement prendre connaissance des dits documents qui doivent vous être remis au préalable à toute souscription.

Dans le cas où une réclamation auprès d'AESTIAM ne fournit pas une solution acceptable, vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'AMF à l'adresse suivante : Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

La politique d'investissement actuelle conduit à catégoriser la SCPI en article 6 qui ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité, ou qui n'ont pas d'objectif d'investissement durable.

Retrouvez plus d'informations sur la prise en compte des enjeux extra-financiers (Taxinomie, Disclosure, Rapport article 29 Loi Energie-Climat) disponibles à la page « Dispositifs réglementaires » du site internet d'AESTIAM, à l'adresse <https://www.aestiam.com>.

